

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

PROCES-VERBAL DU COMITE DU 22 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-deux juillet à vingt heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le seize juillet, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Madame Marie-Odette ALAIS**, doyenne de l'assemblée, puis de **Monsieur Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal, nouvellement élu et immédiatement installé.

SEANCE DU 22 JUILLET 2020

PRESENTS

AIGREMONT	Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE
CHAMBOURCY	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE Armelle LEJAY, DELEGUEE SUPPLEANTE
COMMUNE NOUVELLE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT
LE VESINET	Olivier BONNET, 1ER MAIRE ADJOINT
MAREIL-MARLY	Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE Gaelle BEAVOGUI, DELEGUEE SUPPLEANTE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT	Emma SADOON, DELEGUEE TITULAIRE Frederic PENVEN, DELEGUE SUPPLEANT
CHAMBOURCY	Emmanuel PUISEUX, DELEGUE SUPPLEANT
COMMUNE NOUVELLE SAINT GERMAIN-EN-LAYE	Sébastien ALLAIRE, DELEGUE SUPPLEANT
MAREIL-MARLY	Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT Philippe BARDET, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Virginie DOUELLOU, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : NEANT

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Madame Catherine SCAGNI, Directrice de la piscine intercommunale
Monsieur Cyrille ARIEU, Responsable des bassins de la piscine intercommunale
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du pôle des assemblées des Syndicats Intercommunaux
Madame Camille EHRHARDT, Assistante du pôle des assemblées des Syndicats Intercommunaux

Nombre de communes	:	7
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	15
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	11 pour le compte administratif 12 pour les autres délibérations

RÉUNION DU 22 JUILLET 2020

Séance du Comité

Madame ALAIS, doyenne du comité, ouvre la séance à 20 heures 30.

Monsieur PRACA, de la commune du Pecq, est nommé secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Election du Président
- Composition du Bureau et élection de ses membres : Vice-présidents, assesseurs et secrétaire
- Adoption de la charte de l'élu local
- Délégation de compétences du comité syndical au Président et au bureau
- Indemnité de fonction au Président et aux Vice-présidents
- Approbation des procès-verbaux des séances des comités des 3 février et 24 février 2020
- Compte rendu des actes administratifs du Président
- Compte de gestion 2019
- Compte administratif 2019
- Affectation du résultat comptable de l'exercice 2019
- Budget supplémentaire 2020
- Modification de l'offre de services et des tarifs de la piscine intercommunale – Le Dôme
- Modification de postes – modification du tableau des effectifs
- Questions diverses

ELECTION DU PRESIDENT

Madame ALAIS présente le rapport et annonce que Monsieur PERICARD a adressé sa candidature au secrétariat des syndicats. Elle demande si d'autres candidats se manifestent.

Aucun autre candidat ne se fait connaître.

Madame ALAIS invite donc à procéder au vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de votants : 12
Bulletins blancs et nuls: 0
Suffrages exprimés : 12
A obtenu : 12 voix

Monsieur PERICARD est élu, à la majorité absolue et au premier tour, Président du Syndicat Piscine, et immédiatement installé.

Madame ALAIS le félicite et lui cède alors la parole.

Le Président remercie les délégués de leur confiance, qui l'honore et l'engage pour les prochaines années, et Madame ALAIS pour sa fidélité à ce syndicat. Il mentionne qu'il est heureux de revoir d'anciens élus et accueille les nouveaux collègues. Il explique que, dans ce syndicat, il y a du fond et de la forme. Concernant le fond, il fait observer qu'il s'agit d'un équipement important et structurant sur le territoire, ludique, mais aussi avec ses difficultés, qui engage et nécessite l'implication de tous. Pour la forme, il ajoute qu'il y a, avant tout, un état d'esprit pour la conduite des travaux, avec un travail qui se fait ensemble, entre tous les élus et les membres du bureau, sans notion de hiérarchie des postes et dans l'intérêt général. Il souhaite que, pour les prochaines années, cet état d'esprit perdure. Il annonce qu'un point de situation sera fait par Madame SCAGNI, Directrice de l'établissement, à la suite de la partie formelle de l'ordre du jour, avec un état des lieux durant cette période compliquée et qui va imposer un certain nombre de contraintes, peut-être pas anticipées, en matière de fréquentation, de réutilisation ou de protocole sanitaire. Il attire l'attention des élus sur le fait

qu'il conviendra de faire face à cette situation inédite, et répète que cela sera fait ensemble grâce à cet état d'esprit qui fait que chaque élu est impliqué dans la vie de cet établissement.

Il annonce qu'une visite spécifique de la piscine sera organisée à la rentrée à l'intention des membres du comité. Il précise que c'est un grand équipement de trois bassins et un espace forme, que c'est aussi un employeur avec une partie Ressources Humaines importante. Il signale que la piscine contribue également au parcours pédagogique des enfants et que beaucoup de conventions sont passées avec des établissements scolaires de tout le territoire dans un rayon de plusieurs kilomètres et même au-delà des communes que représentent les élus. C'est donc un équipement avec de beaux projets. Comme c'est sans doute le cas sur l'ensemble du territoire, il fait observer que Saint-Germain-en-Laye s'inscrit dans une démarche pré-olympique en étant terre de jeux et peut-être centre de préparation aux Jeux olympiques 2024. Il ajoute que cet équipement aura possiblement des atouts à faire valoir dans ce cadre olympique et la trajectoire sportive de quatre années doit être aussi utilisée au mieux. Il fait remarquer que ce seront également des défis financiers et budgétaires puisque le syndicat s'est endetté pour rénover cet établissement et que, pour rembourser cette dette, il faut faire des entrées. Il mentionne que, comme dans un équipement commercial, générer des recettes nécessitent parfois d'avoir des arbitrages un peu tendus avec quelques associations sportives, mais cela fait partie des équilibres qui ont eu lieu. Il fait observer que la rénovation de l'établissement a nécessité 13 à 14 millions d'euros d'argent public et qu'il n'est pas possible le réserver à un certain nombre d'associations, car il appartient au plus grand nombre. Il conclut en remerciant à nouveau l'ensemble des délégués.

Il poursuit l'ordre du jour du comité.

COMPOSITION DU BUREAU ET ELECTION DE SES MEMBRES : VICE-PRESIDENTS, ASSESEURS ET SECRETAIRE

Le Président présente le rapport et indique que les candidatures reçues par le secrétariat du syndicat sont, pour les postes de Vice-présidents, les suivantes : Monsieur Benoît BURGAUD de la commune de Marly-le-Roi, Monsieur Raphaël PRACA de la commune du Pecq et Madame Marie-Pascale TUVI de la commune de Chambourcy.

En l'absence d'autres candidatures, il invite les élus à passer aux votes, dont les résultats sont :

1er Vice-président :

Candidature déclarée : Monsieur Benoît BURGAUD

Nombre de votants : 12

Bulletins blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 12

A obtenu : 12 voix

Monsieur Benoît BURGAUD est élu, à la majorité absolue et au premier tour de scrutin, 1^{er} Vice-président du Syndicat.

2ème Vice-président :

Candidature déclarée : Monsieur Raphaël PRACA

Nombre de votants : 12

Bulletins blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 12

A obtenu : 12 voix

Monsieur Raphaël PRACA, est élu, à la majorité absolue et au premier tour de scrutin, 2ème Vice-président du Syndicat.

3ème Vice-président :

Candidature déclarée : Madame Marie-Pascale TUVI

Nombre de votants : 12

Bulletins blancs et nuls : 0

Suffrages exprimés : 12

A obtenu : 12 voix

Madame Marie-Pascale TUVI est élue, à la majorité absolue et au premier tour de scrutin, 3ème Vice-présidente du Syndicat.

Le Président informe que trois candidatures ont été transmises au pôle des assemblées des Syndicats intercommunaux pour les fonctions d'assesseurs : celles de Madame Emmanuelle SADOUN de la commune d'Aigremont, Monsieur Christian DUSSART de la commune de Mareil Marly et de Madame Marie-Odette ALAIS de la commune de Marly Le Roi.

En l'absence d'autres candidatures, il est procédé aux votes :

Assesseurs – 1^{er} tour du scrutin

Nombre de votants : 12
Bulletins blancs et nuls : 0
Suffrages exprimés : 12 voix

Ont obtenu :

Madame Emmanuelle SADOUN : 12 voix
Monsieur Christian DUSSART : 12 voix
Madame Marie-Odette ALAIS : 12 voix

Madame Emmanuelle SADOUN, Monsieur Christian DUSSART et Madame Marie-Odette ALAIS sont chacun élus, à la majorité absolue et au 1er tour de scrutin, assesseurs du bureau du syndicat.

Le Président indique qu'il convient de procéder à l'élection du secrétaire du bureau, fonction pour laquelle le pôle des assemblées du syndicat a reçu la candidature de Monsieur Serge MIRABELLI, de la commune de Saint Germain en Laye.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé aux opérations de vote.

Secrétaire – 1^{er} tour du scrutin

Nombre de votants : 12
Bulletins blancs et nuls : 0
Suffrages exprimés : 12
A obtenu : 12 voix

Monsieur Serge MIRABELLI est élu, à la majorité absolue des suffrages et au 1er tour de scrutin, secrétaire du bureau du syndicat.

Le Président présente Monsieur SAILLARD qui est le Directeur général des services des syndicats intercommunaux dont le siège social est à l'hôtel de ville de Saint-Germain-en-Laye. Il présente également Madame SCAGNI, Directrice de cet équipement, entre autres, et qui a rejoint les syndicats intercommunaux voilà 18 mois.

ADOPTION DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Le Président présente le rapport.

Le comité adopte, à l'unanimité, la charte de l' élu local.

DELEGATION DE COMPETENCES DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT ET AU BUREAU

Le Président présente le rapport et signale que cette délégation de compétence est strictement identique à la celle de la mandature précédente.

Sans questions, le comité syndical adopte, à l'unanimité, la délégation de compétences du comité syndical au Président et au bureau.

INDEMNITE DE FONCTION AU PRESIDENT ET AUX VICE-PRESIDENTS

Le Président présente le rapport et informe qu'aucune augmentation n'est à constater et signale, à ce titre, que les élus locaux n'exercent pas leurs fonctions pour leur indemnité. Il souligne que ces postes représentent une implication importante, du temps, et qu'il ne convient pas de rapporter ces montants au coût horaire.

Sans observations, le comité syndical vote, à l'unanimité, l'indemnité de fonction au Président et aux Vice-présidents.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES COMITES DES 3 FEVRIER ET 24 FEVRIER 2020

Le Président fait observer qu'il est paradoxal de faire adopter des procès-verbaux aux élus alors qu'ils n'étaient pas présents.

Sans commentaires, le comité approuve, à l'unanimité, les procès-verbaux des comités des 3 février et 24 février 2020.

COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT

Le Président rend compte de la décision prise dans le cadre de ses délégations.

Il précise qu'un compte rendu des actes administratifs a le même fonctionnement que dans un conseil municipal. En effet, il explique que les élus viennent de voter une délégation au Président lui conférant un certain nombre de compétences et qu'en conséquence, il doit rendre compte et restituer ce qu'il a décidé et signé dans le cadre de cette délégation. Il ajoute que ces décisions peuvent être, par exemple, des missions de programmation comme dans la décision 2020-13 qui permet l'achat de bureaux pour le syndicat, des éléments financiers comme dans la décision 2020-14 ou encore des conventions de partenariat comme celle de la décision 2020-17 qui est dans l'objet social d'un équipement de piscine.

Concernant la décision 2020-15, il explique que la réglementation oblige la piscine à incinérer les billets d'entrée non utilisés afin qu'ils ne puissent pas être réutilisés.

Sans observations, le comité prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.

Le Président donne la parole à Monsieur BURGAUD qui va présenter de façon globale les délibérations financières qui suivent. Il explique que, pour l'affectation, en fonction des montants positifs ou négatifs constatés au titre de l'exercice 2019 ou encore des reports qui viennent créditer ces montants, il y a un budget supplémentaire qu'il convient également de ventiler et d'affecter sur de nouvelles dépenses et parfois de constater de nouvelles recettes.

COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur BURGAUD présente le rapport.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte de gestion 2019.

Monsieur BURGAUD, avant de présenter la partie financière du comité, précise que la réouverture de l'établissement, après deux ans de travaux, a eu lieu le 4 mai 2019. Il annonce que le compte administratif 2019, présenté ici, traduit une augmentation des excédents de 20 %, mais qu'il a été préparé dans le « flou », car personne ne savait ce que donneraient les travaux effectués, même si beaucoup d'espoir se dégagent.

Il tient à souligner qu'un débat a eu lieu sur les excédents reportés qui se montent à 885 000 € et fait observer que l'établissement en aura d'autant plus besoin qu'en 2020, la piscine a été fermée pendant 4 mois à la suite du confinement. Il annonce qu'à la réouverture, avec les contraintes sanitaires, l'établissement perdait de l'argent à être ouvert. Il fait remarquer que, depuis une semaine, même si le niveau des recettes reste inférieur à ce qu'il était précédemment, le redémarrage constaté permet d'envisager l'avenir plus sereinement.

Il poursuit en mentionnant que le budget supplémentaire 2020 a pour but de rétablir une situation financière plus saine. Il explique qu'après la fermeture, la recette a bien évidemment été prise en compte. Il informe que les équipements ou les structures publiques ne sont pas éligibles au chômage technique et que l'établissement a donc dû payer la totalité des frais de personnel alors que personne n'y travaillait et que les services ont incité le personnel à prendre des vacances. Il fait remarquer que ce syndicat a une particularité qui est de porter les services centraux qui sont utilisés par lui, mais également par d'autres syndicats qui rembourseront leur quote-part. Ainsi, dans ce rapport, il explique que les élus peuvent constater que les frais de personnel, particulièrement ceux des services centraux, apparaissent en dépenses de fonctionnement et qu'une partie de ceux-ci apparaissent en recettes en fonction du remboursement au prorata de leur utilisation par les autres syndicats.

Le Président souhaite ajouter quelques compléments. Il fait remarquer qu'en 2019, une vraie course contre la montre a eu lieu afin de pouvoir rouvrir l'équipement avant l'été et profiter de la saison estivale, alors même que le cadre extérieur était un peu limité puisque le solarium n'était pas terminé. Il ajoute néanmoins qu'avec cette ouverture en mai 2019, les recettes sur l'exercice correspondent à ce qu'elles avaient été prévues pour une date d'ouverture en février, soit deux mois plus tard et fait observer que c'est une excellente nouvelle qui prouve que l'équipement a commencé à trouver son public.

Concernant la structure du financement de l'établissement, il explique que les produits de services, qui sont les recettes commerciales facturées aux clients, représentent une part importante d'environ 1/3, et que les chapitres 73 et 74 représentent ce que les communes reversent à travers la fiscalisation pour la majorité de la participation au syndicat. Ainsi, il attire l'attention des élus sur le fait que la structure de fonctionnement est constituée à la fois de recettes garanties et de recettes aléatoires qui dépendent de la fréquentation de la piscine et que ce sont ces dernières qui permettent d'avoir une marge de fonctionnement en fin d'année.

Il poursuit en indiquant que le compte de résultat 2019 est bon grâce aux recettes conséquentes de 2019. Il souligne que, sans cette période de confinement malheureuse, l'établissement aurait sans doute poursuivi sur cette lancée, d'autant que le temps a été exceptionnel depuis fin mars, et que la saison aurait été formidable. Il fait observer qu'il va être nécessaire de faire face aux conséquences de ce contexte, car cette crise impacte toutes les collectivités comme les intercommunalités, mais aussi tous les équipements, les syndicats et les équipements gérés par les syndicats intercommunaux. Il précise que des mesures sont prises pour réduire les attributions de compensation de 2,5 % sur 2020 au niveau de la communauté d'agglomération et qu'il faudra gérer l'impact COVID, d'autant plus que l'établissement n'est pas éligible au fonds d'indemnisation COVID.

Il signale qu'en 2019, l'établissement a été finalisé ayant pour conséquence des investissements importants et un montant de dépenses réalisées significatif d'environ 6 millions. Ces dépenses seront bien moins importantes à l'avenir puisqu'il ne reste que des petites interventions à parfaire et à finaliser. Il fait observer que l'établissement a trouvé son public, mais qu'il doit maintenant trouver son mode de fonctionnement optimum. Il ajoute qu'il

est nécessaire de progresser sur des petits détails qui feront la différence avec des structures privées, même si la gestion est publique.

Il indique être conscient que certains des élus n'étaient pas encore installés en 2019 et n'ont donc pas été amenés à voter ce budget ni à être informés de l'exécution budgétaire tout au long de l'année, mais il mentionne que le vote de ces divers comptes est obligatoire.

Le Président donne la parole à Madame ALAIS, doyenne de l'assemblée, pour présider le vote du compte administratif 2019, et quitte la salle.

Madame ALAIS rappelle les chiffres du compte administratif 2019 et fait procéder aux votes.

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, le budget supplémentaire 2020.

Le Président revient dans la salle et Madame ALAIS le félicite.

AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE 2019

Le Président présente le rapport.

Le comité vote, à l'unanimité, l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2019

Le Président redonne la parole à Monsieur BURGAUD qui va présenter le budget supplémentaire 2020.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

Monsieur BURGAUD présente le rapport et signale que le budget supplémentaire permet de réajuster les comptes, car le syndicat a dû faire face à une situation exceptionnelle. Il rappelle que le redémarrage de l'équipement a eu lieu en mai 2019, qu'il a été fermé le 15 mars 2020, rouvert depuis un mois dans des conditions particulières, pour être réellement ouvert depuis dix à quinze jours. Il fait observer que le syndicat aura bien besoin des excédents réalisés. Il souhaite signaler que la projection des recettes est volontariste et ajoute que l'été est une période très importante, car la piscine avec l'espace solarium est très prisée. Il explique que l'établissement a connu des périodes contrastées, compte tenu des normes sanitaires annoncées qui ne prenaient pas en compte le solarium pour comptabiliser le nombre d'utilisateurs, et ce malgré les deux hectares de terrain attenants, entraînant un nombre d'entrées piscine limité. Ainsi, dans les premières projections, il n'y avait aucun intérêt à ouvrir, car la piscine perdait de l'argent à accueillir trop peu de public. Aujourd'hui, il signale que ces normes sont différentes et que, dans le budget supplémentaire proposé, les recettes à venir sont conséquentes et tiennent compte de tous les efforts fournis pour que la piscine soit de nouveau fréquentée. Il explique que le bureau syndical a voté des mesures afin que les utilisateurs, qui possédaient des abonnements ou des cartes pour la période durant laquelle la piscine était fermée, puissent avoir des avoirs ou des extensions. Il annonce que certaines personnes contestent le non-remboursement, mais indique que c'est le processus utilisé partout ailleurs, le but étant que l'établissement retrouve la progression qu'il avait avant la fermeture obligatoire. Il termine en soulignant que dans la partie « travaux » sont inscrites les deux subventions attendues, celle du Conseil général et celle du Conseil régional.

Le Président souligne que l'important, dans le tableau du document de présentation, en recettes, c'est la colonne « Budget supplémentaire » avec le montant de - 328 000 € qui désigne, à ce jour, l'impact estimé et non définitif du manque à gagner en matière de recettes. Il fait remarquer combien la piscine a été durement touchée et que cela va entraîner la consommation d'une grande part du report. Il ajoute que, si la situation en reste là, les finances devraient permettre de passer à la fin de l'année, mais si l'été n'est pas bon, lors de la prochaine séance du comité en septembre, il conviendra d'étudier comment faire face à cette situation. Il annonce qu'un point sera fait à la fin août, car, actuellement, l'actualité montre que personne ne peut prévoir l'évolution. Il fait observer que, même avec des capacités très importantes d'accueil compte tenu des superficies de l'équipement, maintenant

que les espaces extérieurs de la piscine sont totalement refait, les protocoles sanitaires pour un établissement tel que la piscine sont compliqués et que le nombre d'entrées est limité. Il ajoute qu'il convient d'attendre que la situation soit un peu plus favorable pour accroître cette capacité d'accueil.

Sans questions, **le Président** met la délibération aux voix.

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, le budget supplémentaire 2020.

MODIFICATION DE L'OFFRE DE SERVICES ET DES TARIFS DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE – LE DOME

Le Président présente le rapport et signale qu'il faut être souple et réactif sur les grilles tarifaires. Il explique que la particularité des collectivités réside dans le fait que les tarifs sont votés en comité ou en conseil municipal et que, lorsqu'il y a modification, il faut une délibération et donc une mécanique un peu rigide. Cependant, il ajoute que dès que Madame SCAGNI ou ses équipes proposent des ajustements tarifaires, tout est fait pour les examiner le plus vite possible.

Monsieur SAILLARD signale que, lorsque les tarifs ont été fixés à la réouverture de la piscine, les services s'étaient engagés à les revoir au regard des retours du public et des analyses du syndicat. Ainsi, il a été constaté que certains Pass n'étaient pas adaptés, car trop déficitaires, ou encore que le prix de certains tarifs était trop bas. Il annonce qu'un travail a été fait avec les élus sur la grille tarifaire afin de la réadapter et la rendre pertinente. Il ajoute que c'est toutefois à l'usage que cette pertinence sera constatée et il se peut que les services reviennent vers les élus à ce sujet, mais qu'aujourd'hui, ils ont essayé de répondre au plus près à la plupart des questionnements soulevés.

Madame SCAGNI complète et signale que les usagers trouvaient la grille trop complexe, trop longue et avec trop de tarifs. Elle ajoute que l'objectif a donc été de la réduire pour qu'elle gagne en clarté et de passer de 66 tarifs à la grille proposée dans cette séance.

Monsieur SAILLARD souligne que l'élément principal est la suppression des PASS annuels 2 et 5 activités.

Madame SCAGNI fait observer qu'il s'agissait d'un produit d'appel, car, lors du bassin provisoire, les activités ne fonctionnaient pas assez bien et qu'il avait été décidé un tarif attractif. Elle précise que ces activités fonctionnent bien aujourd'hui et que le but est de les maintenir, et de faire en sorte que le coût soit également acceptable pour la piscine. Ainsi, elle explique que les activités seront prises dorénavant avec l'accès à la piscine ce qui semble assez cohérent, car, même si les usagers ne paient que l'activité de manière assez régulière, ils restent pour nager ensuite.

Le Président demande à Madame SCAGNI de diffuser la brochure tarifaire à tous les membres du syndicat.

Madame SCAGNI précise que le tarif, pour avoir accès à tout dans l'établissement est de 16 €. Elle indique, comme l'a dit Monsieur SAILLARD, que les grandes différences par rapport à l'ancienne grille sont la suppression des PASS 2 et 5 activités puis la mise en place d'une carte mensuelle et d'une carte trimestrielle qui sont très demandées, car, sur le territoire, beaucoup de personnes s'absentent ou viennent au contraire pour de courtes durées.

Le Président fait remarquer qu'établir des tarifs pour une piscine n'est pas simple, car il y a pluralité d'usagers, d'usages avec des activités différentes entre la piscine, l'espace forme, l'intérieur, l'extérieur, la périodicité et qu'il est important d'avoir la capacité d'adapter la politique tarifaire le plus rapidement possible. Il signale que lors de la visite sur site aux élus, Madame SCAGNI donnera plus de détails.

Sans observations, le comité syndical vote, à l'unanimité, la modification de l'offre de services et des tarifs de la piscine intercommunale – le Dôme.

MODIFICATION DE POSTES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Président donne la parole à Monsieur SAILLARD afin qu'il présente le rapport.

Monsieur SAILLARD présente le rapport et indique qu'il s'agit de transformer 2 postes ; tout d'abord un poste d'agent de gestion administrative en poste de rédacteur, l'agent concerné ayant obtenu le concours de rédacteur et, pour le second poste, il explique qu'avec l'évolution des syndicats intercommunaux et de la piscine, une réorganisation des services est en cours depuis un an et dans ce cadre, il a été possible de dégager un demi-poste supplémentaire d'agent administratif aux ressources humaines. Il signale qu'il existait jusqu'à présent une Responsable des ressources humaines assistée d'un agent qui était en demi-poste RH, et demi-poste secrétariat/assemblées délibérantes des syndicats, ce qui était trop peu au vu des sujets RH à traiter. Il est donc proposé aux élus que ce poste soit entièrement dédié aux ressources humaines et un recrutement sera fait pour la remplacer au niveau du secrétariat/assemblées délibérantes.

Il rappelle que ces postes sont à la charge de la piscine pour 15 %, car, dans le cadre des conventions de mutualisation, les postes de services centraux sont mutualisés et 85 % de ces postes sont financés par les autres syndicats au prorata de ce qu'ils représentent dans l'activité et que par exemple, le SIDRU qui est un gros syndicat, a une part prépondérante dans le financement des postes.

Le Président réitère que la particularité du syndicat Piscine est d'être le centralisateur d'un certain nombre de fonctions support qui sont ensuite refacturées aux autres syndicats. Il fait remarquer que les deux chiffres à avoir en tête sont l'effectif théorique budgété de 56 et l'effectif réel de 41, ce qui peut paraître beaucoup, mais il explique qu'une partie de ces postes sont effectivement refacturés. Il ajoute que la particularité de l'équipement piscine est d'avoir 15 équivalents plein temps (ETP) dans la filière sportive, ce qui est normal puisque les éducateurs et les maîtres-nageurs qui apprennent aux enfants à nager forment la majorité des effectifs.

Le comité vote, à l'unanimité, la modification de postes et la modification du tableau des effectifs.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président donne la parole à Madame SCAGNI pour faire un point de la situation.

Madame SCAGNI annonce que les portes ont été rouvertes le 22 juin 2020, soit depuis un mois, dans un contexte particulier, car, alors qu'il y avait une fréquentation maximale instantanée (FMI) de 1 800 personnes pour cet établissement, il n'était possible d'accueillir que 23 personnes en simultané pour la partie forme, 55 personnes pour la partie piscine, ce qui correspond au nombre de vestiaires de l'établissement, et que le sauna et le hammam étant interdits, ils sont restés fermés.

Elle fait remarquer que, progressivement, après les échanges avec les services de l'Etat, le Plan de reprise de l'accueil des usagers a évolué et qu'à ce jour, il est possible d'accueillir 50 personnes sur la partie forme en simultané, ce qui reste acceptable et assez suffisant pour que cela soit vivant, et que sur la partie piscine le nombre est désormais de 550 personnes autorisées en simultané. Elle précise que ce dernier chiffre n'a pas encore été atteint, car les usagers ont du mal à revenir avec des craintes sur la désinfection alors qu'elle est effectuée correctement. Elle informe les élus que, depuis ce dimanche, le nombre augmente et commence à être régulier et espère que cela va se maintenir ainsi tout l'été.

Concernant les désinfections, elle fait observer qu'elles sont faites trois fois par jour et de manière continue même en présence du public.

Elle précise que le sauna et le hammam sont toujours fermés alors qu'il serait possible de les ouvrir à condition de n'avoir que quatre personnes dans chaque partie, mais que cette ouverture nécessiterait de mettre à disposition un agent pour surveiller l'accès et que ce choix n'a pas été retenu par les élus.

Elle poursuit avec la partie bassin et signale que seul le bassin extérieur a été rouvert jusqu'au 1^{er} juillet, mais que, depuis le 1^{er} juillet, les deux bassins sont maintenant accessibles. Elle ajoute qu'à ce jour le bassin intérieur est peu utilisé, mais qu'il est à disposition et permet d'accueillir plus d'usagers.

Elle explique que le solarium a été aussi une question, car il ne pouvait pas accueillir le public dans un premier temps, mais que depuis le 1^{er} juillet il est ouvert sans parasols ni bains de soleil et que les utilisateurs utilisent leurs serviettes de bain. Elle fait remarquer que la pelouse est plutôt belle, car la période COVID a permis d'avancer dans les travaux d'aménagement extérieurs et offre désormais un bel espace disponible.

Elle tient à préciser que les contraintes sanitaires sont bien observées et ne sont pas difficiles à respecter pour le public.

Elle espère que le bouche-à-oreille va fonctionner afin d'avoir plus d'usagers.

Elle mentionne qu'aucun groupe n'a été accueilli, sauf à la marge, et qu'une information pour faire la promotion du service a été adressée à l'ensemble des villes membres des syndicats intercommunaux pour les informer que l'établissement était ouvert et elle espère que cela va porter ses fruits.

Elle informe les élus que l'établissement est prêt pour la rentrée, même si l'organisation ne s'est pas effectuée comme à l'habitude, mais il y a eu beaucoup de téléphone et de visioconférences ; tout est en place sur la partie scolaire ou associative et avec les autres partenaires en matinée comme les instituts médico-éducatifs. Elle fait remarquer que l'ensemble des partenaires et associations est bien informé sur les conditions sanitaires qui doivent être respectées et cite, par exemple, l'échange de la semaine avec le CNO pour les informer qu'il est obligatoire de ne pas dépasser neuf personnes par ligne d'eau à la rentrée, à moins que les conditions sanitaires évoluent, et qu'ils ont bien entendu. Elle souligne que, toutefois, sur le plan scolaire, persiste une interrogation, car, si les contraintes s'alourdissent, il ne sera plus possible aux élèves de sortir des établissements et ne pourront donc pas utiliser la piscine, mais annonce que les plans A et B sont prêts. Concernant l'école de natation, elle annonce que tout est prêt également et précise que pour les personnes abonnées cette année et qui n'ont pas pu bénéficier de l'ensemble des séances en raison de la COVID, il est proposé aux élus qu'elles soient prioritaires et puissent se réinscrire prioritairement une semaine avant l'ouverture des inscriptions au public et qu'elles recevront un courrier à ce sujet. Elle signale qu'aucun risque ne sera pris par l'établissement ; c'est pourquoi la communication pour les inscriptions se fera tardivement. Elle informe que les réinscriptions se feront dans la semaine, mais les inscriptions auront lieu plus tard.

Elle rappelle, comme cela a déjà été signalé par Monsieur BURGAUD, qu'il a été demandé au personnel de prendre ses congés, autant que possible, sur la période durant laquelle la fréquentation était réduite. Ainsi, elle annonce que seulement trois jeunes ont rejoint l'équipe afin que les titulaires puissent partir en congé, mais fait observer que ce renfort, très réduit, s'explique même plus par les contraintes sanitaires que pour les congés des titulaires.

Le Président signale qu'une course contre la montre a eu lieu pour rouvrir, mais qu'il a fallu, à un moment, prendre ses responsabilités en ouvrant. Il remercie Madame SCAGNI et l'ensemble des agents. Il sait qu'ils travaillent dans un contexte compliqué, contraignant et qui évolue chaque jour, qu'ils doivent s'adapter à des pratiques différentes puisque les protocoles sanitaires espace forme ne sont pas les mêmes que les ceux des bassins, que l'extérieur n'est pas l'intérieur que celles de la caisse à l'entrée ne sont pas semblables à celles du reste du bâtiment. Il rappelle que la FMI, la capacité d'accueil théorique, est de 1 800 personnes.

Le Président rappelle que, même s'il peut y avoir 1 800 personnes au maximum sur site, intérieur et extérieur, le nombre d'usagers maximum autorisé actuellement n'est que de 550 et que ce chiffre n'est même pas atteint en ce moment. Ainsi, l'établissement reçoit à peine un tiers de ses capacités, ce qui démontre la partie financière et budgétaire déjà évoquée.

Madame SCAGNI communique aux élus les chiffres sur ce dernier mois, du 22 juin au 22 juillet, soit 43 830 € et ajoute qu'à titre comparatif, l'an dernier à la même période, le chiffre était de 107 230 €.

Le Président rappelle que le différentiel est de - 60 000 € auquel se reportent les trois mois non perçus. Il rassure les élus en faisant remarquer que la situation est ainsi, mais que le

rythme de croisière va revenir et, pour conclure, il voulait remercier les élus de l'accompagner dans la gestion de cet établissement qui sera le fruit d'un travail collectif auquel ils prendront plaisir, car il y a toujours un bon esprit dans l'équipe sympathique du comité de cet établissement sportif et ludique.

Sans autres observations, la séance est levée à 21h40.